



Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière,
Le Préfet des Côtes d'Armor,
a le plaisir de vous proposer une journée de prévention dite « reprise de guidon »
dédiée exclusivement aux femmes pratiquant la moto.

le samedi 25 Avril 2020 à Langueux

Cette action a pour but de rappeler les règles de sécurité,
d'échanger et d'améliorer les comportements après quelques mois ou années de
pratique de la moto.



**IDSR moto des côtes
d'Armor**



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Programme	MATIN 3 Groupes (A, B, C) Travail maniabilité sur piste : : Ateliers 1 et 2 (EDSR, POLICE, IDSR moto) Atelier 3 en salle secourisme équipement(SDIS) APRES MIDI 4 GROUPES Travail sur route trajectoire virage et balade : Atelier 4 (EDSR, POLICE, IDSR moto)
Horaires	
8h30 – 9h00	Accueil au centre d'examen des permis de conduire ZA de La Perrière 22360 LANGUEUX
9h00 –9h55	Atelier PISTE1 et 2 groupe A Atelier PISTE3 groupe B Atelier SALLE groupe C
10h00 _ 10h55	Atelier PISTE1 et 2 groupe C Atelier PISTE3 groupe A Atelier SALLE groupe B
11h00 – 11h55	Atelier PISTE1 et 2 groupe B Atelier PISTE3 groupe C Atelier SALLE groupe A
12h00 – 13h30	REPAS SUR PLACE OFFERT
13h30 – 13h45	VIDEO SALLE TRAJECTOIRE VIRAGE tous les GROUPES
14H00- 15h00	DEPART BALADE de plusieurs groupes en décalé
15h15-15H45	PAUSE
15h45 - 16h45	BALADE RETOUR LANGUEUX départ des groupes en décalé
17h00 - 17h30	Bilan de la journée



Règlement et conditions de participation

La candidate devra :

- Être titulaire du **permis de conduire** des catégories A, A1 ou A2 en cours de validité.
- Utiliser une motocyclette de cylindrée **au moins égale à 125 cm3**.
- Avoir une **motocyclette assurée et en bon état de marche** (pression des pneumatiques, niveaux et tension de la chaîne vérifiés avant la journée), plaque homologuée et conforme au certificat d'immatriculation. Les accessoires éventuels équipant la motocyclette devront être homologués.
- **Les réservoirs seront tous remplis avant les ateliers** afin de ne pas perturber le déroulement de la journée.
- Se présenter avec les **équipements de protection obligatoires en bon état** (casque, gants) et une tenue adaptée (bottes, blouson, chaussures fermées).
- S'engager à suivre la formation complète sur toute la journée, à participer à chaque atelier, à avoir un comportement responsable.
- Compléter et retourner à l'organisateur son bulletin d'engagement dans les délais.

- **Présenter à l'organisation son permis, l'attestation d'assurance en cours de validité et le certificat d'immatriculation de sa moto dès son arrivée sur les lieux.**

L'organisateur aura, le cas échéant, l'autorité pour exclure toute personne indisciplinée.

ASSURANCE

Vous avez la possibilité d'aviser votre assureur, de votre participation à la journée sécurité routière moto. Vous trouverez, un document intitulé « attestation assureur » que vous pouvez lui adresser.

Dans la limite des garanties souscrites dans votre contrat d'assurance, elles vous sont acquises sauf pour les dommages survenus au cours d'épreuves, courses ou compétitions sportives qui sont soumises à l'autorisation des pouvoirs publics. Or, il ne s'agit pas d'une activité sportive, il n'y a aucune affiliation à une quelconque fédération sportive, il n'y a pas de notion de vitesse au cours de cette journée.

Il vous appartient néanmoins de vous renseigner auprès de votre assureur pour savoir si votre contrat d'assurance couvre tout dommage matériel ou corporel subit ou occasionné au cours de cette journée. Vous pouvez lui transmettre l'ensemble du dossier afin de l'informer sur les conditions d'organisation de cette action de prévention.

La responsabilité des services de l'État ne saurait être engagée pour des dommages occasionnés pendant le déroulement de cette action sécurité routière moto. Les services de l'état ont contracté une assurance spécifique qui couvre les risques occasionnés par les personnes prêtant leur concours à l'organisation de cette action de sécurité routière.

La présentation du feuillet 11 n'a pas de caractère obligatoire pour participer à cette journée de sécurité routière moto. Il vous appartient de suivre les recommandations ci-dessus énoncées au paragraphe « assurance ».

INSCRIPTIONS

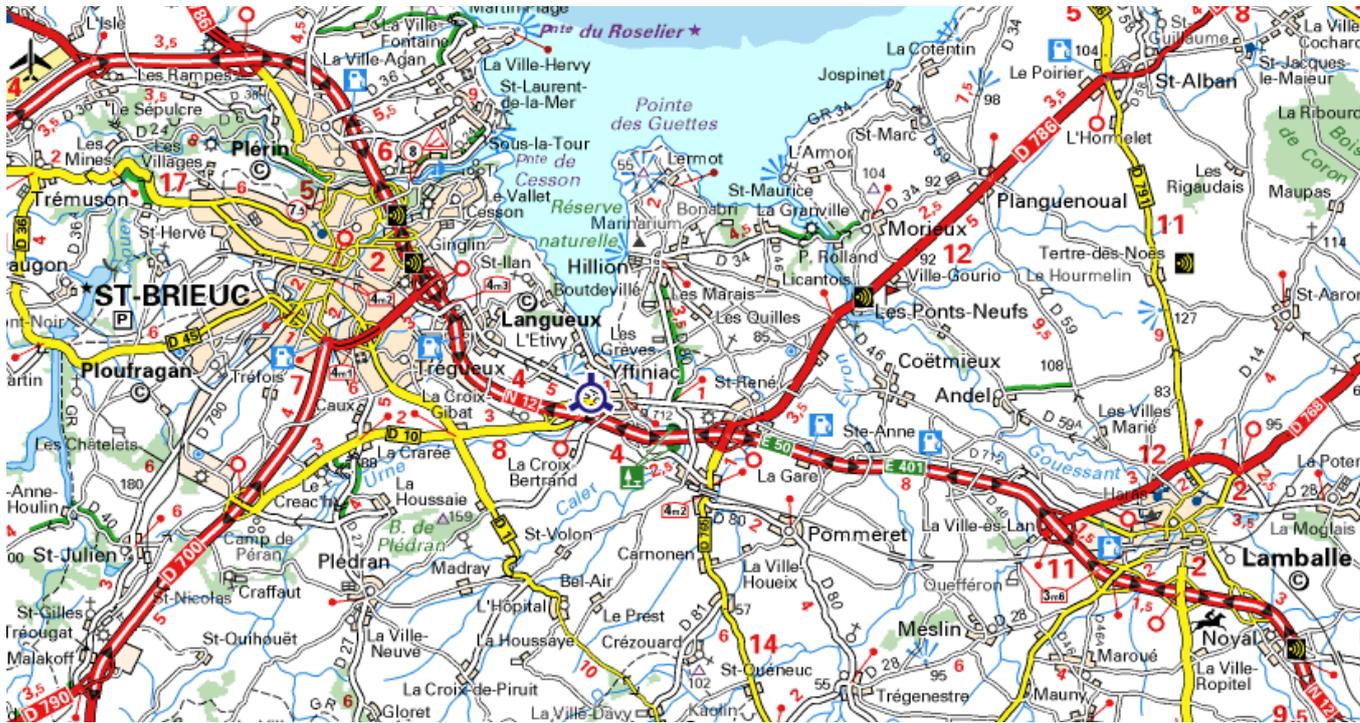
Une priorité pour l'inscription est donnée aux personnes qui n'ont jamais participé à ce type d'action, il est toutefois possible de s'inscrire même si vous avez déjà participé dès lors que le nombre de places le permet. Vous serez avisée par l'organisation de l'enregistrement de votre inscription.

PLAN D'ACCES

Centre d'examen du permis de conduire

Zone d'activité de la Perrière

22360 LANGUEUX



Depuis la RN 12, prendre la sortie : Le perray en venant de St Brieuc et suivre Yffiniac

: Le Chemin Noé en venant de Lamballe et suivre Yffiniac





Bulletin d'engagement

tous les champs sont obligatoires (merci d'écrire lisiblement)

Ces renseignements obligatoires pour l'inscription sont pour l'usage exclusif de l'organisateur.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

C.P. :

Commune :

N° de téléphone fixe et ou portable :

Adresse électronique :

N° de permis de conduire (pour les permis sous format de carte sécurisée le numéro se trouve à l'arrière du document 12 chiffres) :

Date d'obtention du permis de conduire de la catégorie A1, A2 ou A

Assurance :

N° d'immatriculation :

Type de la garantie (tous risques, autres) :

Marque, Type et cylindrée de la moto :

Bridage à 47 ch (35 kW) (permis A2) oui– non (rayez la mention qui ne vous concerne pas)

Avez vous déjà participé à des journées reprise de guidon : oui-non année :

Je m'engage à suivre la formation à la date indiquée en première page. Je reconnais avoir pris connaissance du feuillet intitulé « règlement et conditions de participation » et à respecter le règlement imposé par l'organisation

Date et signature avec la mention "Lu et approuvé"

à retourner de préférence par voie électronique

Isabelle GUENO chargée de mission 2RM,

DDTM 22 / Bureau Education Routière, 1 rue du Parc, CS 52256, 22022 Saint Brieuc cedex

Courriel : ddtm-moto22@cotes-darmor.gouv.fr

Tél : 06 24 19 83 93



Volet assurance

(à fournir à votre assureur si vous le jugez utile)

L'amélioration de la sécurité des utilisateurs de deux-roues motorisés (2RM) est une des priorités de la politique de sécurité routière.

Alors que globalement, les données de la sécurité routière connaissent une évolution favorable ces dernières années, les 2RM ne bénéficient pas des mêmes progrès.

Pour faire suite à la vaste mobilisation de l'ensemble des acteurs du domaine initié dans le cadre d'une large concertation nationale, la Préfecture des Côtes d'Armor a décidé d'inscrire au **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière**, des actions de prévention et sensibilisation pour améliorer la sécurité des usagers motocyclistes.

Cette action permet de mettre à disposition des usagers motocyclistes volontaires des outils pédagogiques ainsi qu'une formation théorique et pratique afin de retravailler les attitudes de conduite et de se faire rappeler les règles de sécurité.

L'objectif

Cette journée a pour but de susciter une réelle prise de conscience « **dans la durée** » des risques liés à la conduite d'une moto, réapprendre le respect des règles de sécurité et les « bons comportements », contenir la « montée d'adrénaline » à l'accélération et maîtriser la puissance de la machine.

Description de l'action

Réalisés au centre des permis de conduire de Languoux, sur une piste sécurisée et sur route sous l'encadrement des forces de l'ordre, différents ateliers vont se relayer de 10h00 à 17h00 (dont pause déjeuner).

Différentes mises en situation et exercices pratiques seront assurés par la gendarmerie, les pompiers, des intervenants départementaux de sécurité routière moto des Côtes d'Armor et professionnels de la moto.

Les ateliers de la journée enchaîneront théorie, pratique et sensibilisation. Il faut réussir à marquer l'esprit des stagiaires.

La partie pratique de la journée

Cette intervention sera assurée par l'escadron départemental de la sécurité routière(brigade motorisée de la gendarmerie).

Composée d'une partie théorique en salle sur les virages et trajectoires (positionnement sur la chaussée, allure, positionnement du regard ...) et d'une mise en pratique organisée sur des routes sinueuses en petits groupes. Lors de cet atelier chaque stagiaire recevra des conseils pédagogiques pour perfectionner sa technique et rouler en sécurité.

Le but recherché est:

- d'aborder chaque difficulté en adaptant son allure en fonction de la réglementation et des circonstances,
- de placer idéalement la moto dans tous types de courbes,
- d'apprendre à porter son regard là où on veut aller,
- d'apprendre à freiner dans une courbe ...

Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'une activité sportive, qu'il n'y a aucune affiliation à une quelconque fédération, qu'il n'y a pas de notion de vitesse lors de la pratique moto au cours de cette journée.

Afin de permettre à votre adhérente de participer à cette journée de formation, je vous demande de bien vouloir transmettre par retour le bulletin joint dûment complété et signé, ou tout autre document émanant de vos services attestant que votre société couvre tous les risques incombant au souscripteur.

*** Les services de l'Etat ont contracté une assurance spécifique qui couvre les risques occasionnés par les personnes prêtant leur concours à l'organisation de cette action de sécurité routière.**

Attestation assureur

Agence.....

Adresse.....

Nom et prénom du responsable d'agence.....

Déclare avoir pris connaissance de la formation « reprise de GUIDON » inscrite au plan départemental de sécurité routière des Côtes d'Armor et atteste que le contrat d'assurance de

Mme - :.....

demeurant à.....

lui permet de suivre cette journée de sensibilisation et de prévention aux risques routiers avec son véhicule personnel (motocyclette).

Date, cachet et signature du responsable d'agence suivant la mention

« Lu et approuvé »

La participante pourra présenter ce document à l'organisation le jour de la manifestation

